

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ULTRAMARINES

Comment renforcer la contribution des acteurs ultramarins dans la production de référentiels pour la construction durable ?



L'appel à contributeurs est ouvert le 15 juin 2023 et se clôture le 4 septembre 2023.

Les inscriptions aux Assises sont ouvertes pendant toute la période d'ouverture de l'appel à contributeurs.



Table des matières

1 - Contexte et enjeux	3
2 - Présentation du Programme OMBREE 2	4
3 - Présentation de l'AQC	5
4 - Objectifs des Assises	6
Objectifs	6
Thématiques abordées	6
Livre blanc	7
5 - Description du déroulé des Assises	7
Appel à contribution	7
Webmaster classes	8
Ateliers locaux	8
Ateliers conclusifs à Paris	8
Production et présentation du livre blanc	9
Informations complémentaires	9
6 - Calendrier des Assises de la construction durable en Outre-mer	10
7 - Modalités d'inscription	11
Contributeur	11
Contributeur-rapporteur	11
8 - Modalités de participation des territoires hors DROM	12
9 - Gouvernance	12
10 - Contacts	12
Annexe 1	13
Présentation succincte de l'AQC	13



1 - CONTEXTE ET ENJEUX

Les bâtiments ultramarins sont particulièrement exposés aux aléas climatiques dans un contexte où les façons de construire ne peuvent être totalement calquées sur celles de l'Hexagone (différences de disponibilités des matériaux à un coût abordable, traditions et façons d'habiter propres à chaque territoire et sa climatologie, filière de la construction économiquement plus fragile...). Partant de ces constats, il semble indispensable de produire des référentiels de construction prenant en compte les spécificités des différents territoires ultramarins pour construire un bâti apte à faire face aux fortes contraintes environnementales et intégrant le contexte social, culturel et économique.

Ce besoin de référentiels adaptés est d'autant plus attendu que les impératifs environnementaux nous obligent à agir pour une plus grande sobriété des bâtiments. Dans une perspective de massification, la qualité des travaux de construction et de réhabilitation nécessaires ne peut pas être assurée sans référentiels adaptés, tant pour les produits de construction que pour leur mise en œuvre.

Ces référentiels, qui garantissent le même niveau de qualité que dans l'Hexagone, doivent se référer à des standards adaptés. Plusieurs initiatives ont permis d'expérimenter des pistes pour la production locale de ces référentiels sans compromis sur la qualité. Citons les exemples suivants (illustrations non exhaustives) :

- La mise en place à La Réunion d'une commission locale du BNTEC (Bureau de Normalisation des Techniques et Equipements de la Construction du Bâtiment). Cette commission a rédigé une contribution locale sur la construction en blocs américains pour le DTU 20.1, ainsi qu'une contribution à la commission de normalisation 43.5 traitant des couvertures métalliques.
- Les actions des CERC (Cellule Économique Régionale de la Construction) en Martinique et en Guadeloupe. Ces cellules ont vocation à être des lieux de concertation permettant de fédérer les professionnels du BTP et les pouvoirs publics autour de problématiques liées à la Construction et notamment les sujets relatifs à l'adaptation des règles de l'art.
- La production de Recommandations professionnelles dans le cadre du programme PACTE. À l'issue d'un marché préparé par l'AQC et lancé par la DHUP en 2019, un groupement représenté par SOCOTEC Guyane et BUREAU VERITAS Antilles a été chargé de rédiger et de mener les travaux de concertation sur deux Recommandations Professionnelles, concernant la mise en œuvre des toitures en plaques ondulées et nervurées en climat tropical ou équatorial humide et conditions cycloniques.
- La création de la plateforme technique BEPOSDOM en Guadeloupe, ou l'accréditation COFRAC du laboratoire du CIRBAT pour des essais sur des menuiseries, permettant de réaliser des essais de conformité localement.



- La reconnaissance, par la commission C2P, des règles professionnelles ultramarines comme celles traitant de la mise en œuvre de la Brique de Terre Comprimée (Mayotte).
- Une norme pour la performance énergétique du bâtiment mise en place par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie avec la mise en place de dispositifs existants dans l'Hexagone adaptés au contexte néocalédonien.
- Un comité régional de normalisation "Pacific Regional Standards Committee" composé de 17 pays membres (dont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les petits pays du Pacifique Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande). Ce comité permet aux petits pays du Pacifique d'accéder aux institutions et services internationaux relatifs aux normes de qualité.
- L'organisation, à Nouméa, de la « semaine de la normalisation » qui a rassemblé 50 pays et plus d'une centaine de participants, avec un focus particulier sur la norme et l'anticipation des effets du changement climatique.
- La parution récente des trois normes ISO 14091 dédiées à l'adaptation au changement climatique. Elles présentent notamment les lignes directrices sur la vulnérabilité, les impacts et l'évaluation des risques.

Les Assises de la Construction Durable en Outre-mer proposées par l'AQC dans le cadre du programme OMBREE, ont pour objet de provoquer le partage de ces différentes expériences et d'amorcer une réflexion plus large sur des actions coordonnées et pérennes concernant la production de référentiels.

2 - PRESENTATION DU PROGRAMME OMBREE 2

Le programme OMBREE 2 (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie) a été officialisé par l'arrêté du 14 décembre 2021 portant validation jusqu'au 31 décembre 2025. Ce programme financé dans le cadre des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) est intégré au programme PROFEEL 2. Il est piloté par l'AQC (Agence Qualité Construction), qui s'appuie sur un Comité Opérationnel composé de la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat), de la DHUP (Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et du Paysage) - tous deux faisant partie du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, de la DGOM (Direction Générale des Outre-Mer) du Ministère des Outre-Mer, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et d'EDF SEI (Électricité De France Systèmes Énergétiques Insulaires).



Ce programme propose de réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires par des actions de sensibilisation, d'information et de formation, en mettant tout en œuvre pour :

- Valoriser les ressources ultramarines disponibles ;
- Outiller et sensibiliser les entreprises, les gestionnaires de bâtiments et les ménages;
- Mobiliser des acteurs proches du terrain ;
- Proposer des passerelles de partage inter-outre-mer afin d'enrichir les expériences et les connaissances de chacun.

Le programme met notamment à disposition des acteurs ultramarins la plateforme numérique, développée sous « marque blanche », PERGOLA (Plateforme d'Échange de Ressource Gérée par les Outre-mer en Libre Accès). Cette plateforme valorise l'ensemble des ressources disponibles en lien avec le bâtiment durable sous climats chauds (https://batiments-outremer.fr/la-plateforme-de-ressources-pergola-est-en-ligne-ombree/).

3 - PRESENTATION DE L'AQC

L'Agence Qualité Construction¹, association loi 1901, regroupe les principales organisations professionnelles de la construction autour d'une même mission : prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction. Cette association n'a pas vocation à produire de la réglementation ou de la norme volontaire, ni à en contrôler l'usage. En revanche, elle participe à différentes instances permanentes ou non, étatiques ou pas, ce qui lui donne une large vision de l'écosystème de la construction tant en France hexagonale qu'en Outre-mer. De plus, au travers de ses observatoires, elle peut détecter des causes de sinistralité et faire de la prévention par de l'information et de la documentation pédagogique.

Au-delà de ces missions financées par les « constructeurs » au travers de l'assurance construction, l'AQC pilote de grands programmes qui ont pu être financés par le FCAC, et qui sont actuellement financés par des CEE : Programmes RAGE, PACTE, FEEBAT, PROFEEL et OMBREE.

Depuis 2015 avec PACTE, puis OMBREE et jusqu'à aujourd'hui avec le programme OMBREE 2, l'AQC n'a cessé d'intensifier ses actions au bénéfice d'une amélioration de la qualité de la construction sur les territoires ultramarins. Pour ce faire, tout en coordonnant ces programmes, l'AQC cherche une posture adaptée, qui vise à laisser s'exprimer pleinement les expertises locales dans des concertations et travaux impliquant, autant que faire se peut, les autres territoires ultramarins et l'Hexagone.

¹ Confer en annexe 1 une présentation succincte de notre activité



4 - OBJECTIFS DES ASSISES

Objectifs

Les Assises sont une occasion unique de rassembler des professionnels ultramarins impliqués dans la construction durable. Elles sont également l'opportunité de **rendre visibles des propositions coordonnées issues des <u>territoires</u>. Ces propositions qui prendront la forme de plans d'action, s'attacheront à :**

- Exposer les expériences et les initiatives prise par les territoires et celles à venir.
- Encourager les échanges et le partage d'expérience
- Identifier les besoins transverses et établir des plans d'actions coordonnés et proposer des outils structurants (organismes, méthodologies, réseaux, ...),
- Identifier les attentes vis-à-vis de l'Hexagone et proposer des articulations avec les process et organismes existants,
- Identifier une stratégie, un pilotage et une évaluation pour ces articulations entre territoires et avec la France hexagonale,
- Inscrire les Assises dans une véritable stratégie de développement économique : lever les freins et repousser les limites par des collaborations pérennes.

À noter que les questions traitées aborderont les aspects d'organisation, de gouvernance, de circuits de validation... Les Assises traiteront des principes, de la stratégie et des organisations à mettre en œuvre. Des initiatives techniques particulières (intégration de la bagasse, du bambou, utilisation du bois, de la terre, la prise en compte des contraintes cycloniques ,...) seront exposées pour illustrer le potentiel de la coopération attendue.

Thématiques abordées

Afin de structurer les débats, quatre thématiques d'ateliers sont proposées. Ces dernières serviront de fil conducteur tout au long des travaux, elles seront illustrées par des réalisations concrètes issues des différents territoires. Ces thématiques, qui abordent les différents aspects de la production de référentiels locaux, se présentent comme suit :

- Adaptation et production de référentiels techniques de mise en œuvre vis-à-vis des contraintes environnementales, des matériaux disponibles localement et de la vulnérabilité des constructions,
- Adaptation et production de référentiels vis-à-vis des usages et spécificités culturelles (définition des modes de vie et d'usage, confort, utilisation des espaces, notion de sobriété vue par les Ultramarins, habitat traditionnel...),
- Contributions scientifiques locales à l'adaptation/production de référentiels et au contrôle de la qualité,



 Capitalisation de savoir-faire et utilisation de produits issus de zones géographiques proches en favorisant l'interopérabilité des normes et référentiels (marquage CE/NF des matériaux, produits, référentiels de mise en œuvre, commissions de normalisation régionales...)

Ces thématiques relativement larges peuvent être complétées et précisées dans le cadre du présent appel à contributeurs à travers le formulaire d'inscription (paragraphe 7). Ces suggestions permettront d'orienter efficacement les ateliers.

Un sujet complémentaire concernant la pérennité des Assises et leur gouvernance à long terme sera étudié lors des travaux conclusifs à Paris.

Livre blanc

Un livre blanc sera produit à l'issue des échanges et du travail de synthèse. Celui-ci regroupera toutes les propositions qui seront formalisées lors des Assises. Il constituera ainsi la base d'une feuille de route commune aux Outre-mer pour mettre en œuvre la gouvernance d'un système de production de référentiels ultramarins (instances représentatives, gouvernance, circuits de validation...).

La constitution de ces propositions se fera en deux temps. Dans un premier temps, des échanges se tiendront localement dans chaque territoire participant. Pour chacun de ces ateliers, un rapporteur sera désigné pour participer, dans un deuxième temps, à des échanges avec ses homologues des autres territoires à Paris en février 2024.

Les conclusions de ce livre blanc seront présentées publiquement fin 2024, probablement au salon Bâtimat.

5 - DESCRIPTION DU DEROULE DES ASSISES

Appel à contribution

Le présent appel à contributeurs constitue la première étape des Assises. L'objectif de cet appel est double : il permet l'inscription des contributeurs et donne la possibilité à ces derniers d'émettre des suggestions, qui seront intégrées dans la mesure du possible à l'ordre du jour des ateliers.

L'appel à contributeurs reste ouvert **jusqu'au 4 septembre** ; il sera suivi d'une série de webconférences et d'ateliers locaux.



Webmaster classes

Les Webmaster-classes ont pour vocation de provoquer des échanges entre les instances hexagonales impliquées dans la production de référentiels et les professionnels ultramarins. Elles permettront également d'aborder des sujets structurants pour les propositions qui seront intégrées au livre blanc.

Ces présentations d'une durée de 1h30, seront complétées par 30 min de questions/réponses. Elles seront accessibles en replay et un forum restera ouvert pour prolonger les discussions.

Les sujets et intervenants pressentis pour ces conférences sont :

- L'assurance construction en Outre-mer (France Assureurs)
- Normes réglementaires et normes volontaires (DHUP et BNTEC)
- De l'innovation à la technique traditionnelle (CSTB et AQC)
- Financements mobilisables en Outre-mer (Cabinet VERSO et témoignage de financeurs)
- État des lieux de la production de référentiels et des échanges dans les bassins géographiques (Cabinet VERSO et FEDOM)

Ateliers locaux

Quatre ateliers locaux seront organisés dans les DROM (pour les autres territoires, les modalités sont définies par les filières locales). Ces ateliers seront **co-organisés par l'AQC et les partenaires locaux OMBREE** et animés par VERSO autour des quatre thématiques évoquées plus haut.

Ces ateliers se tiendront entre septembre 2023 et janvier 2024. Ils ont pour objectif de formuler des propositions sous la forme de feuilles de route, afin de faciliter la production de référentiels et la structuration de la filière, à partir des retours d'expériences terrain.

Lors de ces ateliers, le rapporteur préalablement désigné identifie les principaux enseignements et stratégies retenues, afin de les partager avec ces homologues à Paris lors des ateliers conclusifs. Il sera assisté dans cette tâche par le cabinet VERSO.

Ateliers conclusifs à Paris

Quatre ateliers conclusifs se tiendront à Paris courant février 2024. Lors de ces ateliers, les rapporteurs seront invités à échanger entre eux ainsi qu'avec les représentants des instances hexagonales impliquées dans la production de référentiels.

En plus de ces quatre ateliers, un atelier spécifique sera consacré à la gouvernance de ces actions, afin de les inscrire dans la durée, et d'en déterminer un pilotage et une évaluation qui associe l'ensemble des parties prenantes et garantisse la bonne utilisation des moyens qui y seront consacrés.



Cet événement se déroulera sur un jour et demi. La première journée sera consacrée aux ateliers et la matinée suivante aux restitutions. Ces ateliers seront animés par le cabinet VERSO.

L'objectif de ces ateliers est de formuler des propositions sous la forme de feuilles de route communes et coordonnées, qui seront reprises dans le livre blanc.

Production et présentation du livre blanc

À la suite des ateliers à Paris, l'ensemble des propositions seront consignées dans un livre blanc. Celui-ci sera soumis à l'ensemble des contributeurs afin de recueillir d'éventuels ajouts. Cette production prendra fin en septembre 2024. Les contributeurs seront invités à signer le document avant son édition.

Ce document sera présenté publiquement lors du salon Bâtimat 2024 (ou évènement équivalent). L'AQC informera régulièrement les contributeurs des avancées relatives aux propositions faites.

Informations complémentaires

L'AQC informera les contributeurs de l'avancée des travaux ainsi que des informations pratiques. Une page Web (https://batiments-outremer.fr/assises-batiment-outre-mer/)est dédiée aux Assises et sera mise régulièrement à jour pour tenir compte de l'avancement.



6 - CALENDRIER DES ASSISES DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN OUTRE-MER

années	2023							20	2024											
mois	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Appel à contributeurs	Réunion de lancement de l'appel à contributeurs (juin 23) Inscription des contributeurs et remontées de remarques/propositions Note de cadrage enrichie et contributeurs identifiés (sept 23)																			
Ateliers locaux Assises (à Paris)	_			V	Vebma	ster C	lasses	et Ate	liers lo		sises à	Paris	(Rappo	orteurs	s + ins	titutior	ns nati	onales	(fév 24	
Livre Blanc									E	criture	et val	idatior	n du liw	re blaı	nc	-	Sorti	e du li	ivre bla	
Restitution																	liv	ésenta re b	ation d lanc (oct 24	



7 - MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent appel à contributeurs propose aux professionnels de la construction intéressés de participer en tant que contributeur ou contributeur-rapporteur aux Assises de la construction durable en Outre-mer.

Contributeur

Le contributeur sera invité à participer à la série de web conférences proposées, aux ateliers locaux (en présentiel) et à la validation du livre blanc (échanges dématérialisés). Il sera donné aux contributeurs la possibilité d'être signataires du livre blanc.

Pour être contributeur il suffit d'être un professionnel ultramarin de la construction, une institution ou une organisation ad hoc.

Les contributions sont bénévoles.

Pour participer le formulaire d'inscription est disponible sur : https://form.typeform.com/to/NyLUaRk2

Contributeur-rapporteur

En plus d'une participation active aux web conférences et ateliers locaux, les contributeursrapporteurs auront pour rôle de participer aux ateliers conclusifs à Paris. Ils seront également sollicités lors des travaux de rédaction du livre blanc. Ils auront également la mission de présenter les conclusions de ces Assises dans leurs territoires respectifs et seront signataires du livre blanc.

Les rapporteurs sont des représentants d'une structure représentative de la filière dans leur territoire. À titre d'exemple ils pourront être issus de l'une des structures suivantes :

- Partenaire OMBREE
- Membres des CERC (ou équivalent pour les territoires sans CERC : CMA, FRBTP CAPEB...)
- Membres des comités MDE (ADEME, DEAL, Collectivités, Régions, fournisseurs d'énergie,...) ou équivalent pour les territoires sans comité MDE
- Les CAUE

Du fait du déplacement à Paris des rapporteurs, un dédommagement maximum de 1 500 € est prévu (sur présentation des factures correspondantes). Ce dédommagement ne concerne que les participants issus des DROM.

Les contributions sont bénévoles.

Pour participer en tant que rapporteur, le formulaire d'inscription est disponible sur : https://form.typeform.com/to/NyLUaRk2

À réception de l'ensemble des candidatures, le comité d'organisation désignera un rapporteur par territoire et par thématique (un même rapporteur pourrait représenter plusieurs thématiques).



8 - MODALITES DE PARTICIPATION DES TERRITOIRES HORS DROM

Les contributions issues de territoires non-DROM seront prises en considération à part entière. Cependant, ces territoires n'étant pas éligibles aux financements OMBREE, ils devront s'autofinancer pour organiser les ateliers locaux et participer aux ateliers à Paris. Néanmoins, ils seront accompagnés par l'AQC dans leur intégration à la démarche, auront accès aux webmaster classes au même titre que les autres territoires et auront accès aux outils mis en place dans le cadre des Assises, notamment aux plans de déroulé des ateliers locaux.

9 - GOUVERNANCE

Les Assises de la construction durable en Outre-mer sont organisées par l'AQC et financées par le programme OMBREE 2. L'AQC s'appuiera sur un comité d'organisation qui orientera les choix inhérents à la bonne tenue de l'évènement.

Ce comité sera composé de membres de la gouvernance du programme OMBREE 2 (les membres locaux seront sollicités en priorité) et de membres représentatifs des territoires non couverts par le programme. Ainsi le comité d'organisation est composé :

- Des partenaires OMBREE 2 (CAUE Guadeloupe, CAUE Mayotte, AQUAA, KEBATI, SPL Horizon Réunion, FEDOM)
- Des membres du COMOP OMBREE 2 (DGEC, DGOM, DHUP, ADEME, comités MDE, USH,...)
- De membres faisant autorité sur les autres territoires (par exemple le gouvernement de la Nouvelle Calédonie)

10 - CONTACTS

Tout renseignement complémentaire sur les modalités de contribution peut être obtenu par envoi d'un mail aux adresses suivantes :

Destinataire: Aurélien LOPES, Agence Qualité Construction,

Contact: <u>a.lopes@qualiteconstruction.com</u>

Copie: Hélène HALLER, Agence Qualité Construction,

Contact: <u>h.haller@qualiteconstruction.com</u>



ANNEXE 1

Présentation succincte de l'AQC

L'AQC, Agence Qualité Construction, association loi 1901, regroupe les principales organisations professionnelles de la construction autour d'une même mission : prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction.

Ce n'est pas le bon tableau



L'AQC garantit aux acteurs de la construction un cadre de travail unique et neutre, structuré en trois pôles: l'observation, la prévention produit et la prévention construction. Chaque pôle s'appuie sur des réseaux de professionnels, des groupes de suivi constitués de représentants des organismes concernés, ainsi que sur des compétences extérieures. Les outils et actions de prévention, fondés essentiellement sur les enseignements de l'Observatoire de Qualité de la Construction de l'AQC, sont élaborés de façon collégiale dans des commissions, puis diffusés principalement par l'intermédiaire des organisations professionnelles et par les moyens propres à l'AQC, notamment ses cinq délégations régionales (Bordeaux, Lyon, Paris, Rennes et Strasbourg).



L'OBSERVATOIRE est construit autour de quatre dispositifs :





Les Dispositifs Sycodès et Alerte s'appuient sur les données fournies par les rapports des experts désignés par les assurances lors de la mise en œuvre de l'assurance Dommage Ouvrage. Le premier a d'abord une approche statistique sur les typologies et les coûts. Le second recherche dans les signaux faibles de la statistique ceux qui pourraient être annonciateurs de sinistre sériel.



Le Dispositif REX Bâtiments performants, s'appuie sur un audit de quelques centaines de bâtiments pour identifier les points sensibles liés aux évolutions dans les techniques de construction.



Le Dispositif VigiRisques permet l'identification à dire d'expert de difficultés qui pourraient être très pénalisantes demain (compatibilité de textes, problème de vieillissement, d'entretien...).

La prévention s'appuie sur deux approches : la prévention produit et la prévention construction (l'acte de construire).

Dans le cadre de la « **PREVENTION PRODUIT** », l'AQC a pour mission de renforcer les actions de prévention des sinistres liés aux produits/procédés et aux textes normatifs par des analyses et études adéquates. Elle s'appuie sur une Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P). Les missions de la C2P sont exclusivement d'ordre technique. Son champ d'actions comporte les missions suivantes :

- analyse de la sinistralité détectée par l'Observatoire statistique Sycodés et le Dispositif Alerte, tant pour les procédés traditionnels que pour les procédés innovants et, si nécessaire, lancement d'études de pathologies spécifiques;
- participation à l'examen des Avis Techniques (ATec et DTA);
- analyse de la normalisation française et européenne, des nouvelles réglementations et nouvelles technologies, des Règles professionnelles pour l'information des professionnels et des Recommandations professionnelles dans le cadre du programme RAGE;
- analyse des risques liés aux nouvelles techniques (VigiRisques).



Pour ce qui concerne la « PREVENTION CONSTRUCTION », l'objectif des travaux de l'AQC est de participer à l'amélioration des compétences de tous les acteurs de la construction. Ses missions sont essentiellement d'ordre pédagogique.

Pour cela, elle s'appuie sur une Commission Prévention Construction (CPC) qui, à partir d'une identification des pathologies constatées ou à venir, conduit des travaux pour dispenser des bonnes pratiques. À titre d'exemples, les sujets peuvent être techniques, organisationnels, porter sur la responsabilité... Les vecteurs pour passer les messages sont aussi très variés, plaquettes, ouvrages brochés, classeurs de fiches, vidéos consomag, outils numériques pour tablettes et smartphones, outils internet, vidéos techniques, didacticiels, valises pédagogiques... et pour développer la diffusion, elle développe des partenariats avec des têtes de réseau et en particulier ces dernières années avec les réseaux formation.